



# Restaurateur - Décorateur de meubles

Artisanat - Patrimoine

Chef d'entreprise

Durée

3 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Les meubles en kit ce n'est pas pour vous ? Vous préférez les meubles solides et avec du cachet ? Alors pourquoi ne pas en faire votre métier grâce à cette formation de Restaurateur-Décorateur de meubles ?

Le Restaurateur-Décorateur de meubles assure les travaux de restauration des meubles. Il ponce, traite, gratte, décape, découpe, répare les meubles et leur donne un nouveau look.

Le restaurateur-décorateur de meubles assure les travaux suivants:

il réalise des travaux de restauration de meubles en atelier

il réalise des travaux de restauration de meubles sur chantier

il réalise des travaux de relooking de meubles en atelier ou sur chantier

il assure la gestion de l'entreprise aux points de vue commercial, financier et administratif.

Alors si vous souhaitez meubler votre avenir professionnel au mieux, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME afin de vous inscrire à cette formation

peu commode !

**La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :**

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 664h réparties sur les années de formation ; non-rémunérées. Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

164 heures en 3ème année

**Débouché(s) métier(s)**

Restaurateur-Décorateur indépendant / Restauratrice-Décoratrice indépendante

Créer / Reprendre une entreprise

Employé / Employée dans une entreprise spécialisée

Employé / Employée dans un atelier de restauration, une administration, un musée...

**Débouché(s) future(s) formation(s)**

Ebéniste (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/ebeniste>) / Restaurateur de meubles anciens

(<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/restaurateur-de-meubles-anciens>)

Agenceur d'intérieur (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/agenceur-dinterieur>) / Décorateur d'intérieur

(<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/decorateur-dinterieur>)

**Point(s) fort(s)**

Contact client Travail à l'atelier et à l'extérieur Créativité

**Finalité**

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

---

## Aptitudes

En tant que chef d'entreprise, l'apprenant devra être en mesure de gérer son entreprise ainsi que son personnel.

En tant que restaurateur-décorateur de meubles, il devra savoir:

dessiner (à partir d'une photo, d'une idée...) ou lire un plan, un croquis

préparer et lancer la production: choisir les bois, outils et accessoires

fabriquer les pièces simples (tracer la pièce, débiter, scier)

travailler la pièce à la main ou à la machine (dégauchir, passer à la toupie, tourner, percer...)

monter les pièces: réaliser des sous-ensembles ou ensembles (cheville, colle)

assurer les finitions (préparer le support, racler, poncer, passer les apprêts, peindre, teinter, vernir).

---

## Programme

### 1ère année :

- C19/4 Introduction à la méthodologie professionnelle (8h)
- C19/4 Sécurité du travailleur (4h)
- C19/4 Sécurité de l'atelier (4h)
- C19/4 Sécurité du meuble (4h)
- C19/4 Étude stylistique et historique du mobilier (1/2) (12h)
- C19/4 Étude stylistique et historique du mobilier (2/2) (24h)
- C19/4 Connaissance des bois (8h)
- C19/4 Connaissance des outils, matériel, équipement (12h)
- C19/4 Connaissance des produits (chimie) (18h)
- C19/4 Techniques professionnelles: théorie (40h)
- C19/4 Techniques professionnelles: théorie appliquée (60h)
- C19/4 Dessin appliqué au cahier d'atelier (30h)

### 2ème année :

- C19/5 Techniques professionnelles: théorie (36h)
- C19/5 Connaissance des produits (chimie) (12h)
- C19/5 Épistémologie (conservation, restauration, relooking) (24h)
- C19/5 Étude historique et stylistique du mobilier (2/2) (30h)
- C19/5 Étude historique et stylistique du mobilier (1/2) (30h)
- C19/5 Techniques professionnelles: pratique (98h)

### 3ème année :

- C19/6 Coaching (16h)
- C19/6 Étude historique et stylistique du mobilier (2/2) (12h)
- C19/6 Étude historique et stylistique du mobilier (1/2) (20h)
- C19/6 Techniques professionnelles: théorie (32h)
- C19/6 Techniques professionnelles: pratique (98h)

---

## Remboursement Minerval

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME et le Gouvernement wallon, mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la construction élargi.

Pour ce métier, un **remboursement du minerval** est prévu si l'apprenant et l'apprenante remplissent les conditions d'octroi. Pour plus d'information, consultez [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=926\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=926)

### Conditions d'octroi :

L'auditeur doit être considéré comme "régulier" au moment de l'agrément : au moins 50 % de présences au cours entre la date de sa première présence et la date du comptage.

L'auditeur doit avoir presté au moins 30 jours sous convention de stage rémunérée entre le 1er septembre et le 15 décembre 2022.

L'auditeur doit être inscrit dans l'une des formations adultes suivantes.

---

## Conditions d'accès à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2<sup>ème</sup> degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le **3<sup>ème</sup> degré de l'enseignement secondaire professionnel** et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

---

## S'inscrire à une formation pour adultes

## Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**.

**Des droits d'inscription sont requis**. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

## S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



## Liège - Château Massart

Rue du Château Massart, 70 4000 Liège

04 229 84 00

Du lundi au jeudi : de 9h à 20h

Le vendredi : de 9h à 12h et par téléphone de 13h30 à 17h

Le samedi : de 9h à 12h

[fce.liege@centreifapme.be](mailto:fce.liege@centreifapme.be)

/

[lhv@centreifapme.be](mailto:lhv@centreifapme.be)

### Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.